

**Musée de la Résistance et de la Déportation - Installation d'un système de vidéo-surveillance - Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 1996, M. le Préfet nous informait que la Direction Régionale des Affaires Culturelles participerait à hauteur de 39 % du montant hors taxes de la dépense, à l'installation du système de vidéo-surveillance au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ainsi qu'au Musée de la Résistance et de la Déportation.

Les travaux entrepris au Musée de la Résistance et de la Déportation sont désormais achevés ; ils ont été pris en charge directement par la SEM La Citadelle.

Le montant de la dépense s'élève à 209 217 F HT ; la participation de la DRAC Franche-Comté est en conséquence de 81 600 F.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le versement de cette première tranche de subvention et de l'encaisser sur le chapitre 92.23/7471 . 41030,

- de le réaffecter en dépenses au chapitre 92.23/678.41030 pour permettre le reversement de cette somme de 81 600 F à la SEM La Citadelle dès réception des fonds de l'Etat,

- de voter en conséquence respectivement en recettes et en dépenses un crédit de 81 600 F aux imputations sus-indiquées qui seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 1996.*